

Rapport annuel 2020 de la KSGGV

L'année 2020 marquée par la COVID a bouleversé les plans de la KSGGV. Toutes les manifestations ont été annulées en raison de la pandémie. C'était un réel défi de transférer des informations et de pratiquer la prévention sans se rencontrer en présentiel. Les indications données par voie de newsletters électroniques n'ont pas le même effet qu'une présentation sur des thèmes par un orateur sur place. L'aspect important de la convivialité était aussi en reste ainsi que la possibilité de s'échanger. Néanmoins, le Secrétariat a essayé de multiplier la publication de conseils et recommandations à mettre en œuvre via des newsletters.

Malgré les circonstances défavorables, il s'est avéré possible de finaliser la nouvelle certification de la Solution professionnelle, de réaliser trois audits ainsi que de compléter le Manuel.

1 Manifestations et formations

Le programme proposé dans l'invitation à l'Assemblée générale de cette année était prometteur, avec notamment une visite guidée des Mines de Sel de Bex (VD). Malheureusement le Train des Mineurs est parti sans nous, voire sans doute pas du tout. Malgré la tentative de déplacer l'Assemblée planifiée à Bex pour le printemps au début de l'automne, il s'est avéré impossible de l'organiser, puisque la pandémie de la COVID 19 rendait impossible la réalisation de manifestations de cette taille.

Pour pouvoir passer au vote sur les affaires statutaires en bonne et due forme, il a d'abord fallu préparer cette partie par voie de correspondance. Les participants à la votation en ligne ont unanimement approuvé tous les points à l'ordre du jour et ont accepté les comptes annuels ainsi que le budget 2019.

L'espoir de pouvoir au moins organiser la formation des cosec vers la mi-septembre 2020 s'est aussi éteint relativement vite. La formation prévue sur le thème de la protection contre les explosions (ATEX) sera rattrapée en 2021. Le lieu d'organisation intéressant, à savoir le Port de Bâle, est maintenu.

2 Réalisation de la Solution professionnelle

2.1 Nouvelle certification

La nouvelle certification préparée en 2019 a pu être définitivement finalisée début 2020. Le sceau important pour la continuité de la Solution a été apposé après réalisation des points suivants :

- Engagement de l'hygiéniste du travail, M. Willy Frei, pour accompagner la Commission
- Insertion du thème « Risques psychosociaux sur le lieu de travail » dans le Manuel
- Insertion d'un plan de pandémie dans le Manuel

Le nouveau certificat est valable jusqu'au 31 octobre 2024. Dès à présent, le Comité et le Secrétariat doivent se fixer comme objectifs de déterminer activement des améliorations et d'optimiser constamment le Manuel ainsi que la Commission. Le fait d'éviter les accidents et de réduire tout genre de dégâts collatéraux possibles reste la priorité absolue.

2.2 Audits

L'hygiéniste du travail et ingénieur en sécurité nouvellement engagé, M. Willy Frei, a réalisé trois audits de sécurité avec l'aide d'Andreas Minder du Secrétariat. L'expert a constaté de nombreux efforts positifs, mais aussi quelques faiblesses. Les aspects suivants n'étaient pas ou que partiellement réalisés :

- Documents manquants concernant des formations
- Endroits de chute dangereux, non sécurisés
- Pénétration de silos sans contrôle de la qualité de l'air
- Levage régulier de sacs de 50 kg
- Témoins lumineux de contrôle défectueux au niveau de l'élévateur de sacs
- Recouvrements manquants de zones d'entraînement
- Situations dangereuses sur des rampes / Risque de chutes
- Absence de plans d'urgence pour des travaux isolés

Le Secrétariat prend note de ces aspects pour de futures formations et invite tous les Membres à procéder à une réflexion correspondante sur base des mots-clés ci-dessus pour leur propre entreprise. Rappelons qu'on peut toujours s'inscrire sur base volontaire pour un audit de sécurité gratuit.

3 Statistiques relatives aux accidents

L'établissement de statistiques relatives aux accidents dans le cadre de la Solution professionnelle est une obligation pour la KSGGV. Sont utilisés, d'une part, des chiffres relatifs aux accidents recensés par le SSAA (Service de centralisation de Statistiques de l'Assurance-Accident) et, d'autre part, des déclarations d'accidents que soumettent les Membres. Une sélection de ces données est reprise dans le Rapport annuel.

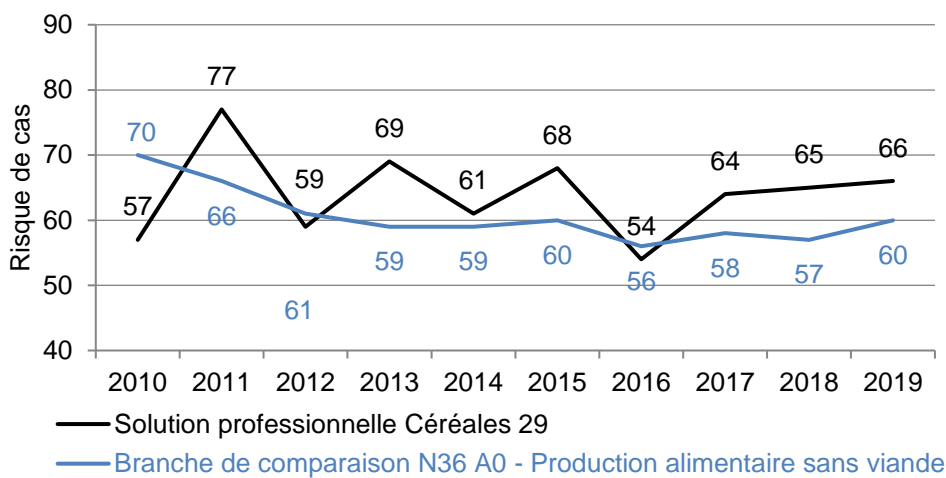
En 2019, le risque de cas d'accidents professionnels dans le cadre de la Solution professionnelle s'élevait à 66 cas (Tableau 1). 110 nouveaux accidents professionnels ont été recensés au total, dont 45 cas avec paiement d'une indemnité journalière. Pour ce qui est des maladies professionnelles, on n'a enregistré aucun nouveau cas.

Tableau 1: Nombre d'accidents professionnels KSGGV des années 2013 à 2019 (Source : SSAA)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Emplois à temps plein	1793	1743	1757	1771	1725	1704	1663
Risque de cas (accidents par 1000 collaborateurs à temps plein)	69	61	68	54	64	65	66
Nouveaux cas enregistrés, acceptés	123	106	119	95	110	110	110
dont cas avec indemnité journalière	43	47	46	37	47	40	45
Rentes d'invalides	1	0	0	1	2	0	0
Décès	0	0	0	0	0	0	0
Maladies professionnelles (nouveaux cas enregistrés)	1	5	1	1	3	1	0

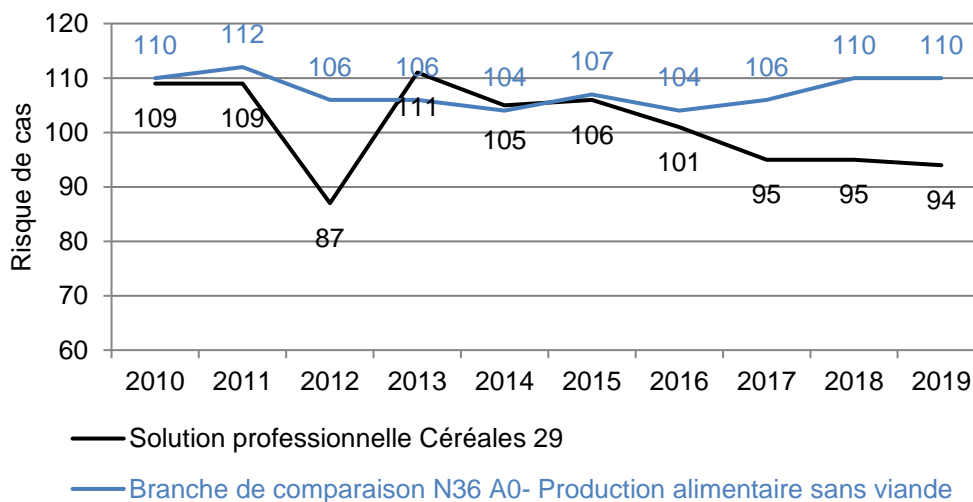
Le nombre de cas d'accidents professionnels se situe dans la moyenne à long terme. Sur le long terme, on peut considérer qu'il y a une légère tendance à la hausse, tendance qu'il s'agit d'inverser à nouveau pour ramener les chiffres à un niveau inférieur à celui de la branche de comparaison de la SUVA.

Graphique 1 : Accidents professionnels - Risque de cas par 1'000 collaborateurs à temps plein (Source : SSAA)



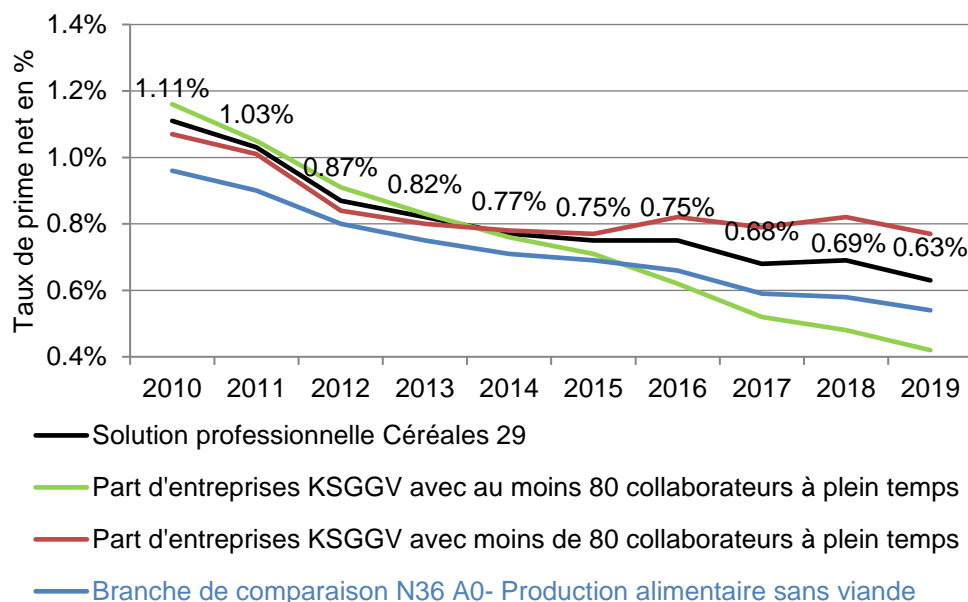
En 2019, les firmes affiliées à la KSGGV ont déclaré à la SUVA 94 accidents non professionnels (Graphique 2). Ceci correspond en partie à une valeur nettement en deçà de celle de la branche de comparaison de la Suva. La cause pourrait être liée à la bonne condition physique des collaborateurs en raison des travaux physiques.

Graphique 2 : Accidents non professionnels - Risque de cas par 1'000 collaborateurs à temps plein (Source : SSAA)



Pour la Solution professionnelle « Céréales », le taux des primes nettes est calculé sur base d'une estimation des coûts pour l'année suivante. Les primes nettes couvrent les coûts relatifs aux prestations d'assurance comme les frais de traitement, les indemnités journalières et les capitaux des rentes. Le taux moyen des primes nettes des entreprises affiliées à la KSGGV diminue depuis 2008. Dès lors, les efforts dans le domaine de la sécurité au travail paient aussi d'un point de vue monétaire. Les taux des primes nettes se différencient entre les grandes entreprises KSGGV avec plus de 80 collaborateurs à temps plein et les petites entreprises KSGGV avec moins de 80 collaborateurs à temps plein.

Graphique 3: Evolution des taux des primes KSGGV de 2008 à 2017 (Source : SSAA)



De nombreux Membres de la KSGGV ont soumis une liste détaillée des accidents survenus en 2020 au Secrétariat. Après analyse des accidents signalés, on constate ce qui suit :

Un bon 25% des accidents professionnels signalés se sont produits sur les sites des clients. Les causes d'accidents étaient surtout liées à des chutes, des faux pas ou similaire, et ont souvent entraîné l'absence prolongée des collaborateurs concernés.

Certains accidents en relation avec des équipements de travail classiques comme les chariots élévateurs, l'air comprimé, les échelles et les couteaux ont également été enregistrés. Globalement, à l'instar d'années antérieures, de nombreux accidentés se sont blessés en trébuchant ou en tombant.

4 Affaires internes 2020, organisation KSGGV

Président	Stefan von Felten, Meyerhans Mühlen AG
Comité	Flurin Balett, Swissmill AG
	Beat Bischof, Granovit AG
	Paul-Robert Meylan, Stadtmühle Schenk AG (Vizepräsident)
	Urs Strahm, Strahm Mühle AG
	Patrick Zimmer, Kunz Kunath AG
Représentation des organisations	Lorenz Hirt, DSM
	Markus Schnyder, Suva
	Christian Oesch, VSF
Représentation des inspectoriats cantonaux du travail	Heinz Hauser, Inspecteur du travail Ct. BE
Représentation SECO	Natalie Spoljaric
Secrétariat	Andreas Minder, VSF

4.1 Mutations

Affiliations

En 2020, la KSGGV n'a pas accueilli de nouvelle entreprise.

Départs

En 2020, aucune entreprise n'a quitté la KSGGV.

A la fin de l'exercice 2020, la KSGGV comptait 75 entreprises affiliées avec un nombre total de 1'547 collaboratrices et collaborateurs (emplois à temps plein).

5 Perspectives

Pour l'année 2021, le Comité de la KSGGV a derechef choisi comme thème principal « La sécurité au travail vaut pour tout le monde », notamment parce que le sujet n'avait pu être suffisamment traité en 2020 en raison des manifestations annulées. Le thème comporte les sous-chapitres suivants :

1. Stopp en cas de danger
2. Pas de travail sans instructions (y compris règles vitales)
3. Equipements de protection obligatoires
4. La sécurité : un job à responsabilités
5. Equipements de protection payés par l'employeur

L'Assemblée générale et la formation cosec seront organisés en présentiel, sous réserve de la pandémie de la COVID.

Andreas Minder
Secrétariat de la KSGGV

Février 2020